



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

suicide

Question écrite n° 1056

Texte de la question

Le Haut Comité de santé publique dresse dans son dernier rapport un constat alarmant sur l'état de santé des enfants et des adolescents. 71 % des décès des jeunes de quinze à vingt-quatre ans sont dus à des morts violents et 15 % des décès résultent d'un suicide. De 1970 à 1993, le taux de suicide des jeunes a été multiplié par trois. Si une tendance à la baisse est sensible depuis quatre ans, le taux de suicide des jeunes en France reste très supérieur à celui de tous les pays voisins. 7 % des jeunes âgés de onze à dix-neuf ans ont fait une tentative de suicide. Dans un tiers des cas, il y a eu récurrence. Seul un jeune suicidant sur cinq bénéficie d'un accueil en structure hospitalière. L'organisation des services sociaux et de santé en milieu scolaire est particulièrement inadaptée selon le rapport du HCSP. Les signes du malaise d'une partie de la jeunesse se retrouvent dans le tabagisme, l'alcoolisme et la drogue. M. Michel Meylan inquiet de cette situation demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé les mesures qu'il compte proposer pour renforcer la prévention du suicide chez les jeunes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le constat alarmant du haut comité de santé publique concernant l'état de santé des enfants et des adolescents, et lui demande les mesures qu'il compte proposer pour renforcer la prévention du suicide chez les jeunes. En effet, le rapport du haut comité de santé publique sur la santé des enfants et des jeunes fait apparaître des éléments inquiétants dans ce domaine, notamment la grande fréquence des décès par mort violente ou la consommation de produits licites ou illicites. Certes, depuis dix ans, le nombre de suicides dans la population générale s'élève à 12 000 cas par an environ. Mais le suicide représente chez les jeunes de quinze à vingt-quatre ans la seconde cause de mortalité après les accidents de la circulation, et chez les jeunes adultes de vingt-cinq à trente-quatre ans la première cause de mortalité. La tranche d'âge la plus touchée par les tentatives de suicide est celle des quinze/vingt-quatre ans, qui commettent un tiers des 120 000 tentatives annuelles. Problème majeur, le thème du suicide a été identifié comme une des dix priorités de santé par les deux premières conférences nationales de santé, et neuf régions ont engagé des programmes régionaux sur ce thème. Sur le plan national, un programme sur la prévention du suicide en direction notamment des adolescents et des jeunes adultes sera mené pendant trois ans. Ses principaux axes sont les suivants : développer une approche globale prenant en compte l'ensemble des dimensions de ce problème complexe de santé publique, tant sur le plan de la prévention que sur celui de la prise en charge ; mettre en place un système de recueil de connaissances épidémiologiques indispensable à la détermination des orientations stratégiques ; et engager une campagne de communication sur ce thème dans une perspective de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1056

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2366

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4971